L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN. 16 DECEMBRE 1890. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI, 16 DECEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Cie.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal: Un assortiment complet de bottes et Souliers.

Les raffineries en Louisiane.

Il n'est pas d'observateur qui, en parcourant une grande partie de nos campagnes, en traversant nos nombreux champs de coton, ne cherche instinctivement où sont les filatures qui doivent transformer la matière première en fils et en étoffes. Il n'ignore pas que la même quantité de filasse qui se vend un sou ou un dollar, cueillie sur le grabot, vaut deux sous et demi à trois sous, deux dollars et demi à trois dollars, en sortant de la filature. Il a de la peine à s'expliquer que nous nous contentions d'un gain aussi mince, quand nous pourrions facilement le tripler.

Sa surprise augmente encore, quand il songe que, pouvant élever nos filatures près du champ où croît la matière première, il nous est facile de fabriquer les cotonnades à meilleur marché que partout ailleurs, attendu que nous n'avons pas à payer les frais de transport, qui, au Nord comme en Europe, font hausser considérablement la valeur du coton. Il y a là une lacune qui eût dû être comblée depuis longtemps. A New York, dans la Nouvelle-Angleterre, les fabricants se rendent bien compte de la situation; ils redoutent le moment où nous nous lancerons dans la même carrière qu'eux; ils savent quel mal leur ont déjà fait les manufactures de la Georgie et des Carolines. Il faut pourtant qu'ils s'y résignent, car le jour n'est pas loin, où, bon gré, malgré, par nécessité, par la force habituelle des choses, nous deviendrons manufacturiers nous-mêmes. Il est déplorable, en effet, de voir partir d'ici, à l'état brut, ayant un prix insignifiant, un produit qui s'en va à douze, quinze cents, deux mille milles de chez nous, pour nous revenir, après, transformé et ayant triplé ou quadruplé de valeur.

Qu'est devenue cette énorme différence? Au lieu de rester dans nos poches, de fournir de bons salaires à nos classes laborieuses, elle est allée grossir la bourse des filateurs du Nord et faire vivre leurs ouvriers.

N'est-ce pas à peu près ce qui se passe, à l'heure qu'il est, dans l'industrie sucrière? Certes, le sucre, tel qu'il sort de nos habitations, ne peut se comparer à notre textile, qui, à l'état brut, n'est bon à rien. C'est un objet de consommation, presque toujours d'une très bonne qualité; il contient, souvent, 99 pour cent de matière saccharine. Il est très difficile de lui donner, ailleurs, un plus haut degré de pureté, mais les goûts des populations ont changé. Il y a vingt ans, tous nos sucres jaunes, toutes nos cassonades entraient directement dans le commerce et dans la consommation, bien qu'ils fussent beaucoup moins purs que maintenant. Nos produits sont plus légers, de qualité supérieure et d'une plus brillante couleur, mais le public ne les achète plus; il lui faut du sucre raffiné. Sait-on où va tout, ou presque tout ce qui nous arrive, à la Nouvelle-Orléans, des campagnes de la Louisiane? Au Nord, où il est travaillé, de nouveau, pour nous revenir blanc comme neige. Il n'y a pas à lutter contre un goût qui s'impose, qui fait la loi sur le marché. On ne consomme plus le sucre jaune, si brillant, si bien crystalisé qu'il soit; on ne l'admet plus sur nos tables les plus modestes. Bonne ou mauvaise, la réforme est faite; il nous faut la subir. Nos planteurs sont si bien édifiés à ce sujet, qu'ils s'efforcent, de produire une matière aussi blanche que possible. Malheureusement, ils sont mal outillés pour obtenir un résultat satisfaisant; trop souvent même, il leur arrive de dépenser des sommes folles, en pure perte: ou ils échouent complètement, ou ils ne réussissent qu'à moitié.

Qu'arrive-t-il? Le sucre part, de notre Etat, pour aller passer au raffinage, à New York ou dans la Nouvelle-Angleterre, et il nous revient, après avoir augmenté de prix, absolument comme le coton dont nous parlions tout à l'heure. Ici, encore, la différence va grossir la caisse des manufacturiers des Etats du nord-est.

On se rappelle les énormes arrivages de la journée de lundi de la semaine dernière. On débarquait, à la fois, sur nos quais, quatre mille tonnes qui étaient immédiatement expédiées à New York, et payaient, pour le fret, trente cents les cent livres—dépense lourde, tout à fait inutile, qu'il serait facile d'éviter, si l'on voulait établir des raffineries chez nous. On a calculé que la production atteindra, cette année, deux cent mille tonnes; avant trois ans, elle se sera élevée au chiffre de trois cent mille tonnes. Que ferons-nous de cette masse de produits? Nous résignerons-nous à rester les tributaires des raffineries soit de New York, soit de la Nouvelle-Angleterre, soit de la Grande Bretagne? Ne vaut-il pas mieux en prendre, sur le champ, notre parti, et commencer à raffiner nous-mêmes? Nous y trouverions des avantages immenses; nous nous épargnerions les frais de transport; nous pourrions conquérir notre indépendance, et échapper à la pression qu'exercent sur nous les raffineurs.

L'industrie sucrière traverse une crise qui sera, peut-être, de longue durée. N'est-il pas prudent, de notre part, de nous mettre au niveau de la situation, et de produire le sucre raffiné, à meilleur marché, puisque nous le pouvons, à cause de la disparition immédiate des frais de transport et du bas prix, bien reconnu, de notre main-d'œuvre.

Que nous faut-il pour fonder un établissement capable de raffiner 3,000 barils de sucre par jour? $500,000. Nos planteurs, en s'associant, ne peuvent-ils réaliser la somme? C'est leur fortune qu'ils consolideraient en assurant celle de la Louisiane.

La cure de la phthisie par le Dr Koch fixe l'attention du monde entier dans le moment, et cependant nous avons à la Nouvelle-Orléans depuis 50 ans un remède souverain pour les rhumes, la toux et la phthisie; nous voulons parler du sirop pectoral balsamique de Ducongé.

L'INFLUENCE DES PARFUMS SUR LA SANTÉ.—Un médecin hongrois a établi, récemment, que les fleurs et les parfums qu'on en extrait ont une influence salutaire sur la santé, et peuvent être considérés comme des agents thérapeutiques d'un grand effet.

Il dit que le séjour dans une atmosphère parfumée, prévient les affections pulmonaires et arrête le développement de la phtisie. Il cite, à l'appui de son opinion, les villes où la fabrication des parfums se pratique sur une grande échelle, et où la phtisie est très rare, grâce aux vapeurs odorantes qui s'échappent des nombreuses distilleries.

Ainsi, mesdames, si l'on vous reproche, désormais, d'abuser des parfums, répondez que c'est pour votre santé.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 13 décembre:

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que la récolte est exceptionnellement abondante; en de nombreux cas, le rendement extraordinaire. Ainsi, nous apprenons que les MM. Patout, sur l'habitation Vacherie, paroisse Ste-Marie, qui espéraient faire, en tout, un demi-million de livres de sucre, en feront, probablement, deux fois autant. La semaine dernière, ils avaient déjà obtenu plus de 500,000 livres, et ils n'avaient encore roulé que la moitié de leurs cannes. Quelques champs leur ont donné 35 tonnes, l'arpent, et le moyenne de rendement, en sucre, a été de 165 livres, par tonne. Ils envoient leur sirop à la raffinerie Alice C., pour y être granulé. Ils attribuent l'abondance extrême de leur extraction à une ingénieuse invention de M. James Mallon. Ce dernier fait servir le jet de la vapeur épuisée à l'opération suivante et le rejette sur le moulin à trois cylindres.

—Après une bonne pluie, dimanche dernier, au matin, pluie qui s'est étendue sur une partie considérable de la région sucrière, le froid est venu, ainsi que le beau temps, et nous avons eu de la gelée, lundi et mardi matin. Dans la partie nord, il y a eu un peu de glace, mais nous ne pensons pas que la canne en ait été atteinte. Les têtes seulement ont été brûlées; rarement la première gelée affecte la canne. Son feuillage épais la protège.

Presque toute la semaine, nous avons eu un temps extrêmement favorable—sec et clair; aussi a-t-on précipité, le plus possible, les travaux. Les planteurs de coton en ont fait autant.

—L'ancienne habitation Lastrappes, maintenant l'habitation Huron, au nord de la paroisse St-Martin, et qui était la propriété du colonel Louis Bush, avait été vendue par lui à une Compagnie de canadiens. L'an dernier, elle a été revendue à une Compagnie dirigée par le docteur S. A. Knapp, à Lac Charles. On y a fait immédiatement des améliorations ainsi que de nouveaux fossés. On a conservé la masse de la récolte pour la semence, et l'on n'a roulé que 60 acres environ, qui ont donné de 30 à 35 tonnes l'acre. L'année prochaine, on compte y planter 500 acres de cannes, 500 de maïs, et 1,000 de coton. La propriété contient 7,000 acres de terres excellentes; elle possède un grand et puissant moulin à trois cylindres, des "Open Kettles," un pan à vapeur, et l'on y fait du sucre de première qualité. Huron va devenir une de nos grandes usines.

—Dans la paroisse St Bernard, l'habitation Poydras, à 16 milles au-dessous de la ville, a fort bien marché, toute la semaine; elle obtenait 27 tonnes, à l'acre, une moyenne de 170 livres, à la tonne de cannes, et faisait environ 35,000 livres de sucre par jour. Poydras a la plus forte récolte qu'on y ait jamais vue. Il reste 150 acres à rouler, et on ne compte pas finir avant janvier. On y achète la canne sur l'habitation du planteur, à $3 la tonne. Il y a, sur Poydras, un des premiers moulins supplémentaires qui ont été établis en Louisiane; il augmente l'extraction à peu près de 20 pour cent. Les cylindres ont 40 pouces de diamètre et 6 pieds de long. Il y a aussi un vacuum pan de 9 pieds qui fait 20,000 livres de sucre, à la fois, et trois centrifuges Hepworth. Le travail est abondant, et fait, en grande partie, par des Italiens.

Sur Sébastopol, M. R. Ducros a vendu ses cannes à Poydras. Il a planté plus de 40 acres, la semaine passée, et a une grande quantité de semence en matelas. Une partie de la sucrerie a été reconstruite, cette année. M. Ducros changera presque toutes ses machines, la saison prochaine.

Creedmore, à M. Lombard et à Mme W. P. Green, poursuit rapidement sa besogne, faisant de 30 à 32 tonnes, par acre.

—Sur St Clair, paroisse Plaquemine, M. Geo. Garr, avait fait, jusqu'à la fin de la semaine dernière, 1,500,000 livres, et il lui en restait beaucoup à rouler.

M. Kernochan dépassera les 2,000,000 de livres, cette année. Jusqu'à la fin de la semaine dernière, il avait fait ses 145 livres de sucre, à la tonne.

Belair est devenue une usine centrale; elle a roulé, cette année, pour M. T. P. Denley, de Fanny; pour M. E. L. Lothrop, de Greenwood (qui obtient de 22 ou 23 tonnes l'acre) et pour d'autres. Belair a une forte récolte, dont le rendement augmente sensiblement, tous les jours. En outre, il y a un certain nombre de tenanciers blancs qui cultivent une partie de la propriété; nous citerons, entr'autres, M. F. L. Génèrès.

Burbridge, à M. L. Forsythe, et exploitée en location par M. G. W. H. Conrad, envoie ses cannes à Myrtle Grove, propriété de M. Wilkinson. La récolte s'y élève à 2,000 tonnes.

Le juge Gordon, de Ste-Sophie, envoie aussi ses cannes à Myrtle Grove, mais il a fait un fort plant d'automne, pour 1891.

—La paroisse Avoyelles devient une importante productrice de sucre. L'habitation Frith, longtemps abandonnée, a été remise en état et agrandie par M. J. P. Snelling, de Bunkie. Ce dernier avait fait bouillir, l'année dernière, sur l'habitation Dora, attendu qu'il était alors associé avec M. Kimbro.

Le *Blade*, de Bunkie, fait aussi l'éloge de la récolte de M. Greenwood, récolte qui est de qualité supérieure, quoique les kettles soient de peu de valeur. M. Allen estime la récolte de cette habitation à 600 boucauts, mais elle dépassera probablement ce chiffre. M. Allen a mêlé la bagasse au bois, comme on le fait dans l'île Ste-Croix et l'île de Cuba. M. Allen fait maintenant sécher, avec soin, sa bagasse; il a fait déjà plus de 350 boucauts, sans qu'il lui soit arrivé le moindre accident. Il y a encore dans le champ 200 acres de cannes, sur pied. Malheureusement, les travailleurs sont très rares; mais, à présent que le coton est récolté, on espère doubler le nombre des travailleurs.

—Le Dr W. E. Brickell, qui a charge de l'habitation Homestead, paroisse Saint-James, pour le compte de sa belle-mère, Mme R. S. Welham, a dû essuyer beaucoup de pertes, par suite de la crevasse Nita, mais il y a encore, sur la propriété, d'excellentes cannes. Des souches ont donné une moyenne de 20 tonnes, par acre, et le plant, 32 tonnes. La moyenne du rendement, en sucre, à la fin de la semaine dernière, a été de 130 livres, la tonne. M. Brickell a fait un contrat pour 25.000 à 30,000 tonnes, qui lui viennent du dehors, et qu'il achète $4 20 la tonne, livrée sur place.

—Voici le résultat de la roulaison du juge O. B. Sansum, de la paroisse Tangipahoa. Sur deux acres: tonnes de cannes, 40; poids du jus, 9 degrés Beaumé; poids du sirop, 36 degrés Beaumé; gallons de sirop, 1,400; gallons, à la tonne de cannes, 35; à l'acre, 700. Six gallons de jus brut donnent un gallon de bon sirop. Le prix du gallon de sirop étant de 25 cents, cela fait une recette brute de $175. Les 50 acres de M. Sansum doivent lui donner autant que les deux, dont nous venons de donner le résultat.

L'*Interim*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 13 décembre:

L'hiver se fait sentir depuis quelques jours. Les gelées et la glace se succèdent, et les planteurs se hâtent d'abriter leurs cannes, qui se ressentent des effets de ses froides caresses.

—La Commission des levées de ce district s'est réunie, mardi dernier, à la maison de cour.

Le président Cooke ayant été autorisé, par la Commission, dans la séance du septembre, à faire lithographier cent cinquante bons d'une valeur de $1,000 chacun, a annoncé qu'après les avoir signés et fait signer par qui de droit, il les avait remis au trésorier d'Etat, ainsi qu'il y était autorisé.

M. Soniat a été autorisé à accepter des offres (bids) pour les réparations qu'il faudra faire aux levées de la paroisse Jefferson dont il est le représentant. Le coût de ce travail ne devra pas excéder la somme de $2,000.

Le président Cooke a été prié d'obtenir l'opinion des conseillers de la Commission sur le droit que possède la Commission de faire enlever toutes les bâtisses qui sont construites trop près des levées.

Le secrétaire a été autorisé à émettre des bons portant huit pour cent d'intérêt, pour le paiement de tout travail fait par les divers commissaires, dans leurs paroisses respectives. Il a été aussi autorisé à émettre des bons semblables pour le paiement du salaire des officiers et celui des réclamations qui étaient dûes avant le 1er décembre.

Le tracé de la levée Union et Irwin tel qu'il est fait par les ingénieurs de l'Etat, a été maintenu. Le contracteur devra agir en conséquence.

—Jeudi soir, a été célébré, à l'Eglise St-Michel, le mariage de M. Emile Dugas avec Mlle Amélie Thibodeaux. Après la cérémonie nuptiale, un bon nombre d'invités se sont rendus au domicile des parents de la mariée, où des rafraîchissements leur ont été servis. Nous nous joignons aux très nombreux amis des jeunes époux pour leur souhaiter une longue existence de bonheur.

—La propriété appartenant à la succession de Mme Vve Louis Richard, a été vendue ce matin, à l'enchère publique, et a été adjugée à M. N. Cornet pour la somme de $505.

—La sucrerie de l'habitation Raceland, appartenant à M. Kenner et située dans la paroisse St-Charles, a été complètement détruite par le feu, vendredi soir. La roulaison aurait été achevée dans une vingtaine de jours.

—Vers 5 heures, vendredi soir, tandis que M. John Bourque, demeurant dans le 4me district, s'occupait de bois de dérive, sur le fleuve, il tomba accidentellement de son esquif et se noya. Son fils, âgé de 14 ans, assistait seul à cette triste scène. M. Bourque était âgé d'environ 40 ans. Il laisse une veuve et cinq enfants en bas âge pour déplorer sa perte en une si triste circonstance. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le corps a été retrouvé.

—Décédée, le samedi soir, 7 décembre, à l'âge de 26 ans, Mme Mathew Colgan, née Mathilde Blanchard. Une foule de parents et d'amis ont assisté aux funérailles, qui ont eu lieu, dimanche soir, à 4 heures, à l'Eglise St-Michel. Mme Colgan laisse un époux et trois enfants en bas âge pour pleurer sa perte. Nous offrons à la famille nos compliments de condoléance.

Ne tardez pas si vous souffrez de toux, de rhumes ou d'une affection quelconque de la gorge ou des poumons, de faire usage du sirop pectoral, balsamique de Ducongé, le meilleur remède connu.

La découverte du Dr Koch.

Voici comment le Dr Péan, de Paris, questionné, le 28 novembre, s'est exprimé sur la découverte du Dr Koch:

—M. le docteur Schaffier a été envoyé, par moi, à Berlin, pour étudier, sur place, le nouveau traitement de la tuberculose. Il a visité, dans le plus grand détail, les cliniques du docteur Koch, il s'est entretenu avec le professeur allemand et a rapporté de la lymphe en quantité suffisante pour nous permettre de nous livrer à de nombreuses expériences. J'espère qu'elles seront concluantes.

J'étais au dernier Congrès médical qui s'est tenu à Berlin; j'ai eu l'occasion de voir et d'apprécier le docteur Koch. Je n'ai qu'à me louer, comme tous les médecins français, de l'accueil qu'on nous fit en ce moment en Allemagne, et j'attribue aux bons rapports que j'ai eus avec M. Koch, l'obligeance avec laquelle il m'a envoyé, par l'intermédiaire de M. Schaffier, quelques flacons de cette lymphe encore mystérieuse.

Et, puisque je suis sur ce sujet, laissez-moi vous dire qu'à mon sens M. Koch a parfaitement raison de ne pas livrer encore à la publicité la préparation exacte de son remède. En son lieu et place j'agirais absolument comme lui.

Il importe que, durant tout le temps que les expériences seront en cours d'exécution, il soit seul avec ses aides à préparer le remède qu'il a trouvé. Songez donc combien serait désastreuse pour le système une préparation hâtive ou mauvaise.

Il envoie aux principaux savants de l'Europe des échantillons pour leurs expériences. Que peut-on lui demander de plus?

En ce qui me concerne, voici les effets que j'ai déjà pu observer.

Ces effets sont certains et dès à présent je puis affirmer que la lymphe de Koch a une influence sur les tuberculeux.

Hier, comme vous l'avez annoncé, nous avons pour la première fois à Paris, inoculé quatre malades.

Sur ces quatre sujets, deux avaient été opérés précédemment par moi, les deux autres avaient des lésions actuelles.

Une première chose digne de remarque, c'est que tandis que des réactions se sont produites sur les derniers, sur les premiers, au contraire, l'inoculation n'a produit aucun effet.

Il me faut en conclure que Koch a raison lorsqu'il dit que sa lymphe ne produit d'effet que sur les personnes tuberculeuses et n'a aucune action sur celles qui ne le sont pas ou ne le sont plus. C'est bien le cas dans l'espèce. Deux des malades choisis par moi pour ces expériences avaient été tuberculeux, mais l'opération ayant été faite, ils ne l'étaient plus au moment où j'ai fait faire les injections.

Quant aux deux autres; les effets produits m'ont vraiment surpris. C'est ainsi que l'un d'eux est un enfant dont l'état avant-hier était désespéré et me donnait les plus grandes inquiétudes.

J'avais même renoncé à l'opérer, craignant que le pauvre petit ne puisse supporter l'opération et chacun a pu le voir alors, dans son lit, triste, abattu et presque moribond. Hier, je le faisais inoculer et ce matin en arrivant à l'hôpital j'ai été tout surpris de voir l'enfant, la mine meilleure, jouant sur son lit, parlant et gesticulant. A quoi attribuer cette amélioration sensible dans son état, si ce n'est au remède du docteur Koch?

Aussi, si dans quelques jours, l'état de cet enfant devient tel que l'opération me semble possible à faire, ce sera à la lymphe de Koch que je devrai cette cure.

En tous les cas, je poursuis mes expériences avec le plus grand intérêt et si les résultats sont satisfaisants, je me ferai un devoir de le proclamer bien haut.

Voici d'ailleurs quelles sont mes intentions:

Au lieu d'inoculer un grand nombre de malades, j'ai l'intention de n'expérimenter le remède que sur une trentaine de sujets, que nous suivrons d'une façon toute particulière, notant tous les effets produits et nous rendant exactement compte de tous les progrès.

De plus, je ne ferai d'injections qu'à l'hôpital, et aucune en ville pour l'instant, agissant dans un intérêt scientifique et voulant tout d'abord savoir ce que vaut la méthode préconisée.

Aujourd'hui samedi, nous inoculerons de nouveaux malades et je ferai une conférence aux docteurs qui assisteront à la visite pour leur indiquer la façon dont on doit s'y prendre pour faire les injections, le maniement de la seringue, le dosage du liquide, toutes indications qui ont été fournies au docteur Schaffier par les médecins de Berlin.

Nous ne faisons les injections que de cinq jours en cinq jours. Tout d'abord on les renouvelait de jour en jour, mais le docteur Koch s'est aperçu, en expérimentant la méthode, qu'il valait mieux ne pas les renouveler si fréquemment. A l'hôpital Saint-Louis, nous suivons ses prescriptions

En résumé, les premières expériences sont satisfaisantes, mais ce n'est que dans quelques jours que nous pourrons parler sur des données certaines. La découverte tout entière est encore dans la période d'observation.

Le sirop pectoral balsamique de Ducongé guérit les rhumes, la toux, le mal de gorge, le croup; et, pris à temps, arrache à la tombe bien des personnes atteintes de la phthisie.

L'ARTICLE 47 DE LA CONSTITUTION BELGE.—L'*Etoile belge* publie un supplément contenant des conversations avec quinze des chefs de la Gauche. Tous se prononcent en faveur de la revision de l'article 47 de la Constitution.

Le supplément de l'*Etoile belge* termine par ces mots, imprimés en grands caractères: "Vive la Revision!"

UN MARIAGE ROMPU.—Le correspondant particulier du *Journal des Débats*, télégraphie, de Montpellier, le 28 novembre, à notre confrère de Paris:

"Le tribunal civil de Béziers vient de rendre son jugement dans un très curieux procès soumis à sa juridiction. Voici les faits: il y avait promesse de mariage entre M. X.... et Mlle Z.... Le jour de la noce était fixé, tous les préparatifs faits; les bans avaient même été publiés, lorsque soudain, on ne sait pourquoi, X.... changea d'idée et refusa de prendre Mlle Z.... pour femme. La famille Z...., très peinée de ce refus, qui, à son avis, lui causait un préjudice moral et matériel, assigna le jeune Z.... devant le tribunal civil, lui réclamant des dommages et intérêts.

"Le tribunal de Béziers vient de rendre son jugement qui mérite d'être cité, car en cette matière, les décisions judiciaires sont rares:

"Attendu que la promesse de mariage était de notoriété publique, que les bans avaient été publiés, que, par conséquent, la rupture brusque du mariage est de nature à porter un préjudice à la famille de Mlle Z....; que des dépenses considérables avaient été faites en vue de la cérémonie, notamment l'achat de la robe nuptiale des accessoires;

"Qu'ainsi le sieur X.... doit un dédommagement,

"Le tribunal jugeant en premier ressort, condamne le sieur X.... à payer à la famille Z.... une somme de 4,000 fr. pour réparer le préjudice moral que la rupture du mariage a pu causer à Mlle Z....,

"Le condamne à payer, en outre, à titre de dommages et intérêts les frais déboursés pour l'achat de la robe de noce.

"Le jeune X.... va interjeter appel devant la Cour de Montpellier."

Pour les affections de la Gorge et des Poumons, le Pectoral Cerise d'Ayer, pris à temps, est un spécifique assuré.

L'EAU CHAUDE ET LE RENDEMENT DU LAIT.—Une expérience prouvant que l'eau chaude augmente, dans des proportions notables, le rendement du lait, a été faite à l'Ecole d'agriculture de Saint-Remy, dans le département de la Haute Saône, France.

Deux vaches laitières de même âge et de production à peu près égale, furent soumises au même régime alimentaire, avec cette différence que l'une fut abreuvée d'eau froide, et l'autre d'eau à 45 degrés. La vache abreuvée d'eau chaude donna un tiers de lait de plus que la vache abreuvée d'eau froide.

Semblable expérience faite au Parc de la Tête-d'Or, par M. Cornevin, professeur à l'Ecole vétérinaire, a donné des résultats identiques.

L'expérience étant à la fois sérieuse et facile, il serait intéressant de la répéter, afin de pouvoir comparer les résultats et en tirer une conséquence.

On obtient l'eau à 45 degrés environ, en ajoutant de l'eau sortant du puits à une égale quantité d'eau bouillante.

PROTECTION EFFICACE AUX AUTEURS ÉTRANGERS AU BRÉSIL.—Nous lisons, dans la *Liberté*:

"On sait que, jusqu'ici, les auteurs français, qui alimentent, presque exclusivement les feuilletons des journaux et les théâtres du Brésil, étaient mis à contribution, pour ne pas dire pillés effrontément, sans avoir aucun moyen de faire valoir leurs droits. Telles pièces, comme la *Mascotte* et les *Cloches de Corneville*, ont rapporté aux *adaptateurs* peut être plus qu'à leurs propres auteurs.

"Cet état de choses va heureusement cesser.

"Le nouveau Code pénal des Etats-Unis du Brésil (promulgué par le décret No 847 du 11 octobre dernier), contient cinq articles assurant une protection efficace aux auteurs étrangers. Désormais, les auteurs français et tous les auteurs étrangers, y jouiront de la même protection que les nationaux."

Mise à l'épreuve.—Le sirop pectoral balsamique de Ducongé n'est plus à mettre à l'essai. Depuis cinquante ans il est en usage et n'a pas manqué de guérir promptement et d'une façon permanente toux et rhumes.

La Salsepareille d'Ayer renouvelle le sang pur, riche, chaud et vivifiant. Vendue par tous les droguistes.

LANDRY.—Décédé hier à 8 heures du matin, à l'âge de 65 ans, Dame Vve J. NARCISSE LANDRY, née Caroline Mée, native de la Louisiane. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 9 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue No d Prieur, 285 1/2, coin Columbus.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT,

1-9 rue Royale, coin Toulouse.

6 jul—6 m

Le Dr A. B. de VILLENEUVE

A l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle, qu'il a quitté le journalisme pour reprendre l'exercice de sa profession.

Il donnera tous les jours des consultations, de 2 à 4 heures, à sa résidence, 68 Nord Remparts, entre Bienville et Conti. 30 nov—1m

New Orleans Co-Operative Banking Association.

PAUL M. SCHNEIDAU, Président. A. WALZ, Vice-Président.

DIRECTEURS:

J. E. RICHARD, LÉON HAUSTMAN
C. MADUELL, E. S. MAUNSELL,
L. DELCAZAL, A. F. HIMEL.

Pour informations, s'adresser au bureau, 72 rue de Chartres. 20 nov—tf

Assurances et Banques.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1890.—L'élection annuelle pour neuf directeurs de cette banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la banque le MARDI, 13 janvier 1891.

J. L. BERCIER, Caissier. 14déc—1m

Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.— Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1890.—L'élection annuelle des directeurs de cette Banque, pour l'exercice de 1891, sera tenue au local de la Banque, 106 rue du Canal, MARDI, 13 janvier 1891, de midi à 2 heures de l'après-midi.

JAS. Y. TARLETON, Caissier. 14 déc—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, No 3 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1890. —Conformément à la section 2, Article 4 de la charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 29 décembre 1890, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire. 13 déc—au 29

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans 5 décembre 1890. Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte de 7 directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque, LUNDI, 15 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

A. S. BRAUD, Caissier. 5déc—10f

New Orleans Insurance Association. — No 26 rue du Camp. — Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.—Conformément à la Section 2 de l'Article 6 de la Charte, une élection pour douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante sera tenue au bureau de l'Association, le LUNDI, 22 courant, de 11 heures A. M., à 2 P. M.

GEO. LANAUX, JR., Secrétaire. 5 déc—5 au 22 inc

French Opera Association, Limited.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1890.

Des soumissions détaillées seront reçues jusqu'au 20 janvier 1890, par le soussigné, pour la location du Théâtre de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans pendant la saison de 1891-1892, ou pour plus de temps, si on le juge nécessaire, en vue de l'exploitation du dit Opéra avec une troupe et un orchestre de premier ordre.

G. W. NOTT, Secrétaire et Trésorier. 13 déc—1 sem

Solfège, Chant, Piano,

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français, ex-directeur du Cercle de la Harpe Bohême, du Cercle Gounod, du "N. O. Amateur Opera Co," pianiste accompagnateur et répétiteur donne ses leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de direction d'orchestre et de concerts. S'adresser No 171 rue nord Derbigny. 29 nov—3 m—Dim Mer Jeu.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE D'ORLÉANS,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que le quatrième jour du mois de décembre en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre vingt dix, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent-quinzième.

Pardevant moi, GUSTAVE LE GARDEUR, JR., notaire, dûment qualifié et assermenté, en et pour les susdites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé

Personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les signatures sont ci apposées, et ont individuellement déclaré que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 36, approuvé le 29 juin 1888, ainsi que des lois de cet Etat relatives à l'organisation de Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets; et étant désireuses d'acquérir, de jouir de et d'exercer tous les droits, profits, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations, ont consenti et consentent par la présente Charte, conviennent et s'engagent de même qu'elles lient les personnes qui pourraient s'associer à elles, à former un corps constitué pour les objets et fins et dans les conditions qui suivent qu'elles adoptent comme leur Charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera le

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est ici déclaré être établi en la ville de la Nouvelle-Orléans en l'Etat de la Louisiane; et, sous son nom incorporé, elle aura pouvoir et autorité de posséder et d'en jouir pendant une période de quatre vingt dix-neuf (99) ans à partir de cette date. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux posséder, recevoir, louer, acheter, transférer aussi bien qu'hypothéquer sous son nom incorporé, tous effets immobiliers ou mobiliers. Elle pourra enfin avoir, jouir de et exercer tous les pouvoirs accordés par les lois de l'Etat à de telles corporations.

ARTICLE II.

Toutes citations ou autres procédures légales seront adressées au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence de ce dernier au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels cette corporation s'organise, et le genre d'affaires qu'elle se propose d'exploiter, sont déclarés être comme suit, savoir: Pour établir et maintenir en la ville de la Nouvelle-Orléans, un emporium qui importera, achètera et vendra, recevra en consignation et disposera sur notre marché et les marchés étrangers des articles religieux de toutes descriptions tels que Livres, fournitures de bureaux, ornements d'églises, peintures, gravures, chapelets, médailles et tous autres articles de religion, papeterie, œuvres littéraires, parfumeries et tous autres objets de commerce ou d'agrément de tous genres.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette Compagnie est ici fixé à la somme de Soixante-cinq mille dollars ($65 000) divisés en et représenté par six mille cinq cents actions d'une valeur de dix dollars ($10) chacune payable sur livraison du certificat de l'action. Aucun certificat d'action ne sera émis à moins que l'action soit pleinement payée, ou à moins qu'il ne soit émis comme si l'action était intégralement payée pour l'achat d'un objet quelconque ou en reconnaissance de travaux faits pour la Compagnie ou de services à elle rendus. Les actions de cette Compagnie ne peuvent être assessées. Le fonds capital de cette Compagnie pourra être réduit en accord de la façon pourvu dans un acte intitulé: "Un acte pourvoyant à la façon dont les corporations peuvent accroître leurs capitaux et indiquant le mode de mettre à exécution l'article 229 de la Constitution", approuvé le 23 juin 1882.

ARTICLE V.

Les transferts d'actions ne se feront que sur les livres de la compagnie. Aucun transfert ne se fera tant que l'actionnaire se trouvera endetté à la compagnie.

ARTICLE VI.

Un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont trois constitueront un quorum sera revêtu des pouvoirs de cette corporation dont il jouira et qu'il exercera.

Aucun actionnaire ne sera élu directeur s'il ne possède en son propre nom, ou au nom de la raison sociale à laquelle il appartient dix actions au moins du fonds capital de cette compagnie et qu'il ne continue à les posséder pendant tout le temps de son mandat.

Toutes les élections se feront par la voie du scrutin; la première élection aura lieu le troisième mardi de décembre 1893, et se même jour, plus tard, tous les trois ans subséquemment au lieu désigné par le Conseil de Direction. Avis de l'élection sera publié dans un des journaux quotidiens de la Nlle-Orléans une fois par semaine, pendant les trente (30) jours qui précèderont ladite élection.

L'actionnaire aura droit, en personne ou par un fondé de pouvoir à un vote par action possédée par lui. Une majorité des votes reçues constituera une élection.

Le fait que les directeurs n'auront pas été élus à la date ci dessus indiquée ne dissoudra pas la Compagnie; dans ce cas, les membres de l'ancienne direction resteront en fonctions jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par la voie de l'élection et que le mandat de ceux ci aura été reconnu.

Les vacances qui se produiront dans le Conseil de Direction seront remplies par les directeurs restants.

A sa première réunion, après l'élection, le Conseil de Direction désignera parmi ses propres membres un président un vice-président un secrétaire et un trésorier dont il fixera le traitement et qu'il pourra destituer. Il pourra aussi de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, agents et autres employés qu'il jugera convenable pour gérer les affaires de la compagnie. Il établira les règlements et sous-règlements nécessaires et il pourra ensuite les changer, les modifier et les amender.

Le dernier jour de février 1892 et des années subséquentes après avoir prélevé sur les recettes de quoi former une réserve dont le chiffre sera fixé par le Conseil de Direction, celui-ci pourra, si l'état des finances le permet, déclarer des dividendes payables à partir du 1er jour du mois d'avril suivant.

ARTICLE VII.

Les personnes suivantes sont par les présentes désignées pour former le premier Conseil de Direction; elles conserveront leur mandat jusqu'au troisième mardi de décembre 1893 ou jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par voie d'élections,

Savoir:

LUDOVIC LAFARGUE,
JOSEPH MARTIN VILLAVASO,
GABRIEL PASCAL,
MAURICE LAFARGUE,
ADOLPHE CHREISER.

Ledit Ludovic Lafargue sera président, ledit Gabriel Pascal vice-président et ledit Maurice Lafargue secrétaire et trésorier de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Quand cette compagnie sera dissoute, soit par limitation ou pour toute autre cause, la liquidation de ses affaires se fera par trois commissaires qui seront désignés à cet effet par les actionnaires à une assemblée générale convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

S'il se produit des vacances parmi ces commissaires, ceux qui seront encore en fonctions les rempliront à une réunion spéciale convoquée dans ce but après quinze (15) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE IX.

Cette charte (ou acte d'incorporation) peut être modifiée, changée ou amendée, avec l'assentiment des membres présents possédant les trois quarts du stock, ou leurs fondés de pouvoirs, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de cette Compagnie ne sera tenu à une responsabilité quelconque, pour contrats conclus ou fautes commises, en sus de la balance non payée qu'il devra encore à la Compagnie sur les actions qu'il possède. Aucune informalité d'organisation n'annulera cette charte ni n'engagera la responsabilité d'un actionnaire pour un montant dépassant la balance qu'il doit encore à la Compagnie.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville de la Nlle-Orléans, au jour au mois et en l'année précités, en présence de Charles P. Drolla et George Augustin témoins majeurs résident en cette ville, lesquels ont signé avec les dites comparantes et moi, notaire après lecture du tout.

(Original signé)

A. SORBIBER,
G. PASCAL,
J. M. VILLAVASO.
MAURICE LAFARGUE.
L. LAFARGUE.
CHAS. P. DROLLA.
GEO. AUGUSTIN.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire.

Moi, soussigné, conservateur des hypothèques, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'Acte d'Incorporation ci dessus de la "LAFARGUE BROS CO. LIMITED" a été ce jourd'hui enregistré à mon bureau, dans le livre 396, folio 792.

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.

(Sceau)

(Signé): GEO. GUINAULT, R. M.

Copie exacte de l'original enregistré en mon bureau.

Nlle Orléans, 4 décembre 1890.

(Signé): G. LEGARDEUR, Jr., notaire.

9 déc—

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc—1 an

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Commercial Exchange, ...Dépôt, coin Decatur et Dumaine.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 3me district

1er nov 90—1 an—mer jeu dim

LA NOËL

Approche, et dans bien des maisons on peut voir rayonner le bonheur si on y pose un Beau Tapis Neuf acheté au magasin de

LEOPOLD LEVY, 133 rue du Canal.

Nous offrons en vente pour les jours de fête, des tapis de toutes qualités et conseillerions ceux qui ont des achats de ce genre de ne pas attendre au dernier moment, afin qu'ils ne soient pas déappointés par la livraison tardive. Il serait donc bon qu'ils en donnassent la commande tôt pour qu'il leur puissent avoir dès qu'ils les désireraient.

D'autres jolis cadeaux seraient nos Portières chenille et Turcoman, nos rideaux de soie et de dentelle, nos stores de fenêtres, grands et petits rugs et nombre d'autres charmantes nouveautés, le tout devant être vendu à des prix plus modiques que jamais. Venez tous au magasin le meilleur marché en ville

LEOPOLD LEVY, No 133 RUE DU CANAL.

13oct 1890—1an—Dim

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.

29 nov 90—1 an—dim mer lun

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc. Seront fournis et exécutés dans tous les genres artistiques désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 90—1an

METROPOLITAN BANK, DEPARTEMENT DES ÉPARGNES

80..........RUE DU CAMP..........80

Capital..........$350,000 | Profits non divisés..........$40,000

FRED. PETERS, Président. FRANK RODER, Vice Président. ED. CLAUSSEN, Caissier.

Cette institution est ouverte et prête à recevoir des dépôts d'un dollar et au-dessus, sur lesquels elle donnera trois pour cent d'intérêt payable tous les six mois.

Directeurs—Phil. W. Dielman, Frank Roder, Jacob Hassinger, E. F. Klumpp, John Nelson, Alias Weiss, Adolph G. Ricks, Fred Peters et Louis Lacombe.

P. WERLEIN,

135 rue du Canal.

LES MEILLEURS PIANOS.	LES MEILLEURES ORGUES.
PRIX MODIQUES.	CONDITIONS FACILES.
ACCORDS.	REPARATIONS.

12 janv—

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. 90—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. R. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. H. Rice, Sec.

1sc—1 an

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

26 sept—

Publié et prêt à être livré au Public:

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous du livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes disposant de l'argent et dont la connaissance peut être précieuse.

Sa valeur pour se référer à 10,000 noms de choix arrangés en ordre alphabétique et classés par rues et numéros sera apparente à tous.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites le demander de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires et l'ouvrage étant vendu par abonnement.

L. SOARDS, Editeur,

5 Place Commerciale, coin Camp.

14 sept—

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Fraget, Secrétaire.

BUREAUX:

No 104 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS.

31 août—1 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Ouvert de 10 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1890.

Liste de publication.

Alt (famille)	de Jean Dalsace)
Bandoin, Antoine Placide	Pascou, Pierre
Baylet, Jeanne	Raoul, Louis
Cammont, Jean Marie	Robbin, Bernard et famille
Casaux, Germain	Samges, Charles Alphonse
Darmana, Julien	
Daurin, Marie(Mad'lle)	Sausse Jean Louis
Gerard, Charles	Sabatier, Jean Marie,
Gardères, Marie (veuve	époux

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane

1er novembre 1890.

Le Gérant du Consulat,

Signé G. MEYRIER

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES.

Bachelier ès lettres de l'Université de France ex rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle Orléans de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mangé, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 139 Hospital street.

30 oct—

Gages. Gages. Gages.

JE prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gages par elles de venir les payer à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI 15 décembre 1890, époque à laquelle tous gages forfaits seront irrévocablement vendus à l'encan.

P. S.—La vente commencera LUNDI, 15 décembre 1890, à 11 heures, au coin des rues Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Spear & Reddier.

6 déc— VEUVE J. ANGLADE.

G. PASSALAQUA,

Magasin de Chaussures Pelican.

207 rue d'Orléans, coin Claiborne.

[illegible]

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct 90—1 an—dim mar ven

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

Mme D. Bidwell...... Propriétaire et directrice. A. Roig..........Gérant.

Une Semaine Commençant Dimanche, 14. Matinées mercredi, samedi.

LILLY CLAY'S COLOSSAL Gaiety Company.

Sous la direction de SAM T. JACK

Dimanche 21 déc—RAGLAN'S WAY.

13 déc—

ACADEMIE DE MUSIQUE

Mme D. BIDWELL, Propriétaire et Directrice. .... Gérant.

[illegible]

THE OLD HOMESTEAD!

Le plus beau drame domestique qui ait été joué à la Nouvelle-Orléans

Dimanche 21 déc.—THE LITTLE TYCOON, de Willard Spencer.

Le contrôle sera ouvert jeudi 18 décembre.

12 déc—

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

MARDI SOIR, 16 décembre, à 8 h. 28ème soirée fashionable de souscription.

LA JUIVE

Avec MM. MERRIT, Chavaroche, Coutellier, et Mlles Martini et Duquesne.

MERCREDI SOIR, 17 décembre, à 8 h.

LE GRAND MOGOL.

JEUDI SOIR, 18 décembre, à 8 h.

M. Cossira dans son grand rôle de Roméo, de ROMÉO ET JULIETTE.

Les places réservées sont en vente au magasin de musique de P. Werlein, 135 rue du Canal, de 9 h. du matin à 4 h. du soir. 16déc—1f

GRAND OPERA HOUSE.

H. Greenwall & Son, Locataires et Directeurs, CE SOIR: les renommés et fameux HANLONS' Grand spectacle féerique FANTASMA. 50 ARTISTES 50 Magnifiques décors—Effets mécaniques merveilleux—Transformations surprenantes. Voyez les [illegible] dimanche 21 décembre—GYPSY BARON [illegible]

UN GRAND CONCERT VOCAL AVEC ORCHESTRE

Sera donné à la Salle Grunewald, à 8 heures du soir,

Mercredi, 17 décembre 1890.

—PAR—

Mlle Carrie Baumann

Des billets sont en vente aux magasins de musique de Grunewald, de Werlein et de Hart.

Prix du billet, $1.00; siège réservé, 50 cts supplémentaires. On peut se procurer des sièges réservés au bureau de location de Grunewald Hall, les 15, 16 et 17, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Des billets et des sièges réservés sont en vente au bureau de location.

7 déc—7 14 15 16 17

ROBINSONS MUSEUM & THEATRE

M. Shidna, artiste japonais, Flora, Déesse des Fleurs, l'Araignée humaine, George Selden, Leugi Patrigo et Miss Emma Rogers. Théâtre No 1—Compagnie de Ward & Bandford. Théâtre No 2—Combinaison des Frères Rogers. 11 déc—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président. A. SCHREIBER, Vice Président. JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

MANUEL ABASCAL, EDWD. J. BOBET,
PIERRE FOUTZ, H. GALLY,
S. GUMBEL, A. SCHREIBER,
CHAS. A. SCHMIDT, JULES ANDRIEU,
JULES TUYES, H. LAMOUREUX,
GUS. PITOT. J. W. HINCKS.

24 fév—

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889.

PRIMES REÇUES.		
Sur les risques de feu		[illegible]
Sur les risques de rivière		22,556 57
Sur les risques de mer		12,249 19
		$469,535 11
A ajouter:		
Primes non acquises de 1888		102,423 94
Total des primes		$562,960 05
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		$ 28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$190,110 41	
Sur risques de rivière	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, annulations	47,796 30	
Commissions	65,505 06	
Réassurances	25,898 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	37,965 56	
Total des déboursés		$402,082 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF

(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir:	
En banques $98 632 81	
Au bureau 3,923 85	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman	120,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés	149,669 90
$35,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	8,506 66
Une action du capital du N. O. Board of Trade	75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	175 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Une action French Opera House Co	250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc	2,000 00
	$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	89,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci dessus en représente correctement la situation.

(Signé):
J. H. MENGE.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
MORRIS SCHWABACHER.
F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire

Nlle-Orléans, 15 janvier 1890.

TOMBES A VENDRE

Cimetière St-Louis, rue Esplanade, à un prix très raisonnable.

N'ayant autorisé personne pour la vente et prix, s'adresser directement au soussigné, (Cement Work) 19 Esplanade,

17sept—3m A. CHEVALIER.

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, haute sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 76 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 29 nov—

Agence d'assurances non compact de JAMES PREVOST,

132 rue Gravier, N. O., Lne.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.

Avis est par le présent donné qu'à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hibernia, de la Nouvelle-Orléans Lne, tenue au bureau de la compagnie le 3 décembre 1890, conformément aux exigences de l'Acte 24 de l'Assemblée Générale, Etat de la Louisiane, de l'année 1890, avis ayant été donné en temps et lieu, le fonds capital de cette compagnie a été réduit à sa valeur réelle à savoir, $217,760 00. Et avis est de plus donné qu'à un meeting régulièrement convoqué après due notice, les actionnaires ont procédé à prendre en considération et ont adopté les amendements suivants à la charte de la compagnie, à savoir;

ARTICLE III, SECTION 1.

Amendé en biffant à la septième ligne les mots "vingt cinq" et en insérant à la place de ceux-ci le mot "dix".

ARTICLE IV, SECTION 1.

Cette section sera changée de la façon suivante:

"Le Fonds Capital de cette compagnie est par le présent fixé à [illegible] actions de cent piastres chacune, dont le tout est payé en plein

Que conformément à la décision ci-dessus réduisant le Fonds Capital et nombre d'actions, de nouveaux certificats de stock seront émis aux Actionnaires dans la proportion d'une action pour chaque deux actions que possédait auparavant le dit actionnaire de la valeur au pair de cent piastres par action en rendant les vieux certificats, trente jours après cette date.

Par ordre du Conseil de Direction.

JOHN T. GIBBONS, Président.

5 déc—30f

SCIENTIFIC AMERICAN ESTABLISHED 1845

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & CO., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors, GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

OFFICIEL.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi relative aux Notaires de la Paroisse d'Orléans, et réglant leur nomination, leur cautionnement, leurs qualifications, leurs devoirs et leurs obligations, établissant aussi la manière d'assurer la valeur du cautionnement et prescrivant certaines pénalités, approuvée le 1er juillet 1890 avis est, par le présent, donné que les Notaires de la Paroisse d'Orléans dont les noms suivent savoir: MM. F. J. Alétz, Frédérick Adolphe, Charles G. Andry, William Artill, Eusèbe Bouny, John Bassich junior, John Bendernagel, Théodule Buisson, William F. Brewer, Louis F. Bochereau, Emile J. Barnett, George M. Barnett, John J. Barnett, William B. Barnett, Edward Joseph Blanchard, Ernest Commagère, John Calhoun, Benjamin F. Choate, T. Wharton Collens, P. A. Conand, Edgar M. Cahn, Théodore Contonio, George W. Christy, J. F. Coffey, William H. Cooley, F. D. Charbonnet, M. E. Dericourt, Antoine Doriocourt, Félix J. Dreyfous, Abel Dreyfous, Michel V. Dejan, André Doriocourt, junior, Frederick Daibel, M. T. Ducros, Geo. W. Dearing, junior, Joseph Fuguerard, Richard M. Duneau, Walter D. Denègre, F. R. Earhart, C. M. Eustis, John G. Eustis, S C. Elliott, Charles Fraehe, Samuel Flower, Paul L. Fearchy, James Fahey, J. Henry Forcelle, W. Morgan Gurley, Henry T. Gurley, Edgar Grima, Henry L. Garland, junior, Théodore Guyol, Michael Griffin, J. V. Guillotte, Michael Gernon, Frank Hebert, E. B. Howard, Andrew Hero, junior, W. O. Hart, Henry Heidenhain, Edward Ivy, Peter J. Kramer, William K. Ker, Ferdinand Kirchner, Fergus Kernan, John R. Legier, Ambroise G. Lapice, Gustave Le Gardeur, junior, A. J. Lewis, Hunter C. Leake, E. A. Lummaux, P. Henry Lanauze, J. F. Meunier, Edwin T. Merrick, junior, John T. Michel, Louis A. Martinet, Octave Morel, James McConnell Just, George G. McLean, Arthur McGuirck, Benjamin Ory, William H. Fasoce, George C. Preot, George T. Patton, M. A. Peyroux, Frank E. Rainold, C. G. Robertson, P. Alphonse Rabeneau, J. B. Rosser, junior, Henry J. Rhodes, Bussière Rouen, Charles T. Soniat, M. C. Soniat, William H. Seymour, J. Zacharie Sparting, Joseph H. Sparting, E. L. Simonds, James Simeon, E. K. Skinner, Coebar H. Shields, J. D. Taylor, Bernard Titche, N. B. Priet, Paul E. Théard, Charles J. Théard, Robert T. Upton, Charles B. Upton, Martin Voorhies, Omer Henri Villeré, A. J. Villeré, Jefferson C. Wenck, James J. Woulfe, Andrew H. Wilson, Joseph N. Walmsn, J. R. Ward, William H. Wright, John J. Ward, Frank Zengel et Frédérick Zengel se sont conformés aux dispositions de la loi précitée, ainsi qu'il appert du certificat écrit par le secrétaire d'Etat, lequel a été publié dans le *Daily States* vans le langue anglaise et dans l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans, dans la langue française, journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans avis est, par le présent donné, que les personnes nommées, seule autorisées à remplir les fonctions de notaire à la Nouvelle-Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis investi et des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, moi Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, déclare révoquer et annuler les commissions de tous Notaires dans la Paroisse d'Orléans, qui ne se sont pas conformés aux dispositions de la loi précitée et dont les noms ne sont pas inclus dans la liste publiée par le Secrétaire d'Etat ainsi qu'il est mentionné ci-dessus.

En témoignage de quoi j'ai émis la présente proclamation sous ma signature officielle et scellée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le 31 octobre 1890.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

L. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

2nov—2fm 10

Formation de Société.

Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison: EUSTIS, HAUL & OWEN, pour l'exploitation des affaires d'assurance de propriétés foncières, au No [illegible]

[illegible]

Nelle-Orléans, 2 Déc.